



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 janvier 2010

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

ACTION DE SOLIDARITÉ À DESTINATION DE
LA POPULATION D'HAÏTI, VICTIME D'UN
SÉISME DE GRANDE AMPLÉUR -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000
EUROS

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 22 janvier 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

SECRETARIAT GENERAL

**ACTION DE SOLIDARITÉ À DESTINATION DE LA POPULATION
D'HAÏTI, VICTIME D'UN SÉISME DE GRANDE AMPLEUR -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Haïti vient de connaître un séisme de grande ampleur qui a plongé sa population dans le chaos.

Dans ce pays situé au 149^{ème} rang (sur 182) du classement du développement humain dressé par le Programme des Nations Unies pour le Développement, les structures sanitaires sont quasi inexistantes.

Devant l'importance et l'urgence des besoins humanitaires de ce pays dévasté, l'aide internationale s'organise pour que soient acheminés vivres et moyens médicaux.

La Ville de Niort exprime tout son soutien aux victimes de cette catastrophe et s'associe à la mobilisation générale en contribuant, à hauteur de 15 000 €, à l'aide déployée par la France.

Elle invite par ailleurs l'Etat français à s'engager, au-delà de l'urgence du moment, dans une véritable politique de coopération et à long terme avec Haïti afin de contribuer autant que possible à la prévention des risques naturels auxquels ce pays est exposé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir décider de :

- l'attribution d'une subvention de 15 000 € au titre de la solidarité envers la population sinistrée d'Haïti ;
- verser cette subvention à la Fondation de France.

En application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a rendu compte du caractère d'urgence de cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le caractère d'urgence.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD